

L'AGENDA 21 DE LA CULTURE POUR LE QUÉBEC EN QUELQUES POINTS



1. Le 20 septembre 2010, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a lancé la démarche d'élaboration d'un **Agenda 21 de la culture pour le Québec** qui sera adopté en 2011.
2. Cette démarche repose sur la **participation active et l'engagement de la société québécoise**. Il ne s'agit donc pas d'une démarche de consultation traditionnelle.
3. Le terme Agenda 21 fait référence à l'Agenda 21 de Rio, « **plan d'action pour le 21^e siècle** » adopté au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, balise pour engager les pays sur la voie du développement durable.
4. Depuis, **deux Agendas 21 basés spécifiquement sur la culture ont été adoptés dans le monde**. Le premier en 2004 dans le cadre du Forum universel des cultures de Barcelone à l'initiative de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). L'autre en 2007 par l'Union européenne, organisation supranationale qui regroupe 27 États membres.
5. Cette importance accordée à la culture résulte d'un consensus de plus en plus large qui s'est établi sur la scène internationale selon lequel **la culture doit être considérée comme un des fondements essentiels du développement durable** au même titre que l'économie, l'inclusion sociale ou l'équilibre écologique.
6. Toutes **ces dimensions interagissent les unes avec les autres**. C'est la qualité de ces interactions qui fondent la qualité du développement global de la société, donc sa durabilité.
7. Le projet d'un **Agenda 21 de la culture pour le Québec repose sur les bases suivantes** :
 - La culture est un puissant ferment de créativité, non seulement pour les artistes, mais pour toute la société.
 - La culture est une dimension du développement de la société québécoise qui agit parfois seule, parfois en complémentarité, parfois en symbiose avec ses dimensions sociales, environnementales ou économiques.
 - Une appropriation de la culture par la société québécoise devrait se traduire par des engagements concrets des citoyens envers celle-ci dans la définition des stratégies de développement, leur mise en œuvre, leur gestion et leur financement.

8. L'Agenda 21 de la culture pour le Québec comprendra **des principes et des objectifs** à poursuivre pour que la culture soit prise en compte en tant qu'élément à part entière du développement durable. Il servira de **cadre de référence** pour guider l'action des Québécoises et des Québécois engagés dans le développement de leur société.
9. **L'ouverture à la diversité** : la circulation des individus, des idées, des projets est ce qui permet aux cultures de respirer. En se nourrissant mutuellement, les cultures contribuent de manière positive au développement.
10. La question de **l'identité** est liée à celle du développement. Envisagé d'un point de vue strictement quantitatif, le développement ne pourrait qu'entraîner crises et tensions s'il vouait à la disparition les traditions et les modes de vie existants.
11. Le patrimoine est le socle de l'identité, mais seule la **créativité** peut favoriser le renouvellement, le questionnement et l'expérimentation, à la fois dans le champ artistique et dans l'ensemble de la société. Créativité, innovation, recherche, éducation sont aujourd'hui les moteurs essentiels du développement. Toute la société doit être imprégnée d'énergie créatrice. C'est pourquoi **investir dans la culture, c'est investir dans le développement**¹.
12. **Culture et économie** : la culture est elle-même un secteur majeur d'activité économique. Elle est nécessaire à la compétitivité d'autres secteurs, comme l'industrie touristique. La convergence créativité/culture/technologie/économie fait dorénavant de la culture un des plus puissants facteurs pour générer des revenus, des emplois et des débouchés commerciaux.
13. Les **bénéfices sociaux de la culture** peuvent être regroupés en trois catégories :
 - « la modification des comportements des individus dans le sens d'une plus grande socialisation;
 - la mise en œuvre de processus d'intégration ou de réinsertion sociale;
 - la contribution de la culture à l'efficacité des services sociaux telle l'éducation² ».

¹ Groupe de travail européen sur la culture et le développement, *La culture au cœur : contribution au débat sur la culture et le développement*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 1998.

² Xavier Greffe, Sylvie Pflieger, *La politique culturelle en France*, La documentation Française, Paris, 2009, p. 243.

14. **Culture et dimension environnementale/territoriale** : notre qualité de vie ne dépend pas seulement d'une relation harmonieuse avec la nature. Elle tient aussi à la qualité culturelle du cadre de vie (mise en valeur du patrimoine, architecture et design, art public et paysage, etc.). Tous ces éléments contribuent au bien-être individuel et collectif, participent au développement d'un sentiment d'appartenance et favorisent l'attractivité des lieux.

15. La démarche d'élaboration d'un Agenda 21 de la culture pour le Québec repose sur un principe essentiel du développement durable, soit **la participation citoyenne et l'engagement**. Participation des citoyennes et des citoyens aux décisions les concernant, soutenue par leur engagement dans les activités de développement.